

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

# Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

# Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

### **Etaient absents:**

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 35
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017\_239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication: 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017 Délibération N°2017/239

Nouvelle garantie d'emprunts de la Ville d'Ajaccio accordée à la société d'Hlm ERILIA suite à une procédure de réaménagement de plusieurs emprunts.

#### M. le maire expose à l'assemblée :

La société d'Hlm ERILIA sollicite une nouvelle garantie de la ville d'Ajaccio suite à la procédure de réaménagement d'une partie de son encours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'alléger sa charge d'emprunt. Le réaménagement proposé porte sur 6 lignes d'emprunts dont la durée de remboursement a été allongée de 3 ans et les taux d'intérêts modifiés. Ces emprunts ayant déjà fait l'objet d'une garantie totale ou partielle de notre part.

Cet allongement nécessite évidemment une nouvelle délibération pour l'ensemble de ces prêts dont le détail et les caractéristiques sont retracés dans le document annexé au présent rapport.

Dans ce cadre, la garantie de la ville sollicitée est de 8 092 304.68 euros sur un montant global de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 11 937 125.36 euros. Concernant l'avenant 51120 la garantie demandée est de 100 % et celle concernant les avenants 51122 et 51123 de 50 %.

# Les caractéristiques financières des lignes réaménagées sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre CDC 4 247 484.00 €	Avenant n° 51120 garantie à 100 %
Montant total du réaménagement ligne 5017265	3 113 111.00 €
Montant total du réaménagement ligne 5017362	1 134 373.00 €
Montant de la garantie ligne 5017265	3 113 111.00 €
Montant de la garantie ligne 5017362	1 134 373.00 €
Durée	22 ans
Indice de référence et index	IPC +1.20%
Marge fixe sur index	1.20 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Caractéristiques de l'offre CDC 322 624.97 €	Avenant n° 51123 garantie à 50 %
Montant total du réaménagement ligne 5017265	322 624.97 €
Montant de la garantie ligne 5017265	161 312.48 €
Durée	22 ans
Indice de référence et index	IPC +1.20%
Marge fixe sur index	1.20 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle

Caractéristiques de l'offre CDC 7 36	67 016.39 €	Avenant n° 51122 garantie à 50 %
Montant total du réaménagement ligne	1019461	2 073 739.63 €
Montant total du réaménagement ligne	1019466	2 727 476.57 €
Montant total du réaménagement ligne	1022985	2 565 800.19 €
Montant de la garantie ligne 1019461		1 036 869.82 €
Montant de la garantie ligne 1019466		1 363 738.28 €
Montant de la garantie ligne 1022985		1 282 900.10 €
Durée		28 ans
Indice de référence et index		IPC +1.23%
Marge fixe sur index		1.23 %

Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle

# IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver l'octroi à la société ERILIA de la nouvelle garantie d'emprunt suite aux différents refinancements auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la Caisse des Dépôts et Consignations et la société ERILIA.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la ville et l'Office la société ERILIA destinée à préserver les intérêts de la ville au cas où la garantie serait mise en jeu.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

# LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L2252-1 et L2252-2 ;

Vu l'article 2298 du code civil;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ; Considérant la demande formulée par la société d'Hlm ERILIA tendant à obtenir une nouvelle garantie d'emprunt à hauteur de 8 092 304.68 euros suite aux réaménagements d'emprunts auprès de la CDC pour un montant total de 11 937 125.36 euros ;

# DECIDE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

#### Article 1:

La Ville d'Ajaccio réitère sa garantie à hauteur 8 092 304.68 euros pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques sont mentionnés à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées ». Cette annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

# Article 2:

Les montants et les caractéristiques du réaménagement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivants :

Caractéristiques de l'offre CDC 4 247 484.00 €	Avenant n° 51120 garantie à 100 %
Montant total du réaménagement ligne 5017265	3 113 111.00 €
Montant total du réaménagement ligne 5017362	1 134 373.00 €
Montant de la garantie ligne 5017265	3 113 111.00 €
Montant de la garantie ligne 5017362	1 134 373.00 €
Durée	22 ans
Indice de référence et index	IPC +1.20%
Marge fixe sur index	1.20 %

Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle

Caractéristiques de l'offre CDC 322 624.97 €	Avenant n° 51123 garantie à 50 %
Montant total du réaménagement ligne 5017265	322 624.97 €
Montant de la garantie ligne 5017265	161 312.48 €
Durée	22 ans
Indice de référence et index	IPC +1.20%
Marge fixe sur index	1.20 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle

Caractéristiques de l'offre CDC 7 367 016.39 €	Avenant n° 51122 garantie à 50 %
Montant total du réaménagement ligne 1019461	2 073 739.63 €
Montant total du réaménagement ligne 1019466	2 727 476.57 €
Montant total du réaménagement ligne 1022985	2 565 800.19 €
Montant de la garantie ligne 1019461	1 036 869.82 €
Montant de la garantie ligne 1019466	1 363 738.28 €
Montant de la garantie ligne 1022985	1 282 900.10 €
Durée	28 ans
Indice de référence et index	IPC +1.23%
Marge fixe sur index	1.23 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Trimestrielle

# Article 3:

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Ajaccio s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

# Article 4:

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

# Article 5:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux avenants aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

**LE MAIRE** 

Laurent MARCANGELI

P/Le Maire Le Maire Adjoin

Stéphane SBRAGGIA